

une charmante retraite, sur les bords du torrent de Brébon. Là, son aménité et son érudition lui avaient attiré de nombreuses affections et d'honorables amitiés. Il a écrit, dans l'*Album de l'Ain*, quelques pages sur l'abbaye d'Ambronay, et a laissé inédite une histoire de Saint-Rambert et de son ancienne abbaye. Ce manuscrit est déposé aux archives de la société royale de l'Ain dont il était membre correspondant.

I.

LE BUGÉY SOUS LA DOMINATION ROMAINE.

Nous avons décrit la ceinture fluviale du Bugéy et ses hautes limites au nord. Ainsi séparé des provinces voisines et protégé par ces puissantes barrières, il a une superficie de 112 lieues métriques carrées.

Toutefois, malgré ces limites naturelles et cette indépendance territoriale, à une époque reculée cette province fut occupée par différents peuples à la fois, et, au moyen-âge, soumise à plusieurs maîtres en même temps.

A la conquête de Jules César, elle était possédée comme un territoire limitrophe par trois nations distinctes.

Les Séquanes, peuples de la Franche-Comté, ayant franchi le mont-Jura, s'étaient établis dans l'arrondissement de Nantua (1).

Les Allobroges, soumis aux Romains avant Jules César, occupaient la Savoie et le Dauphiné; ils avaient traversé le Rhône pour s'établir sur sa rive droite dans l'arrondissement de Belley (2).

(1) Quando Sequanos à provinciâ nostrâ Rhodanus divideret. *de Bel. Gal. Com. lib. I.*

(2) Allobroges, qui trans Rhodanum vicos et possessiones habebant., *id lib. I.*